

Solution d'épargne & de transmission internationale

Assurance vie Luxembourg

Le contrat d'assurance vie luxembourgeois fonctionne à l'identique d'un contrat souscrit auprès d'un opérateur français, mais avec des avantages supplémentaires.

OBJECTIF

01 Placer son épargne

02 Obtenir des revenus futurs

03 Transmettre son patrimoine

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Cinq avantages patrimoniaux clés.

(par rapport à un contrat souscrit en France)

- ◆ **Protection renforcée** — Meilleure protection des sommes investies par l'assuré grâce à deux caractéristiques de la législation luxembourgeoise :
 - Triangle de Sécurité
 - Super-privilege du créancier
- ◆ **Diversité des supports** — Plus large choix de supports pouvant être retenus et placés au sein du contrat.
- ◆ **Gestion sous mandat** — Grande facilité à y inclure une gestion sous mandat déléguée à une Société de Gestion externe.
- ◆ **Devises étrangères** — Possibilité de faire gérer le contrat en devises étrangères (\$, £ ou CHF...).
- ◆ **Neutralité Sapin II** — Comme les fonds sont déposés à l'étranger, l'article 43 de la loi Sapin II est inopérant.

▲ **Points de vigilance** *(par rapport à un contrat souscrit en France)*

- ▲ Segmentation légale de la clientèle assez contraignante, ayant un impact direct quant à la liberté de choix des supports d'investissement.
- ▲ Ticket d'entrée assez élevé, avec un minimum d'investissement de 125 000 €.